

« L'Organisation » est celle désignée dans la description de l'appel d'offres ou de l'enchère

« L'Adjudicataire » est l'entreprise qui a remporté l'appel d'offres ou l'enchère. Les particuliers sont exclus de soumissionner aux appel d'offres et enchères de Second Cycle. Toutes fausses informations à ce sujet peut mener à l'annulation des mises.

1) REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION

Afin d'assurer l'uniformité d'interprétation des documents et de faciliter l'échange d'information et la transaction, **L'Organisation** désigne Second Cycle comme intermédiaire pour la représenter et percevoir le paiement.

2) AVERTISSEMENT

Le soumissionnaire doit soumettre toute question ou toute demande de modifications relatives aux documents au représentant de **L'Organisation** avant l'heure et la date limites de réception des offres. Ainsi, en déposant sa soumission, le soumissionnaire accepte les termes, conditions et spécifications des documents. Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des soumissionnaires ou des conditions de conformité des offres sera rejetée.

3) NOTE IMPORTANTE

Les photographies, illustrations, vidéos, manuels, fiches techniques et tous autres documents ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne sont pas garantes de l'état ni de la quantité des articles.

4) DURÉE DE VALIDITÉ

Les offres soumises sont valides 30 jours suivant la date et l'heure de la fin de l'appel d'offres ou de l'enchère.

5) TEL QUEL — SUR PLACE

Ces biens sont mis en vente par **L'Organisation** au lieu de remisage selon la formule « Tel quel – Sur place »

6) LOCALISATION DU LOT

Le lot est situé au l'Adresse de la fiche de description du lot. **L'Adjudicataire** a la responsabilité de venir chercher le lot dans les locaux de **L'Organisation**.

7) PRÉPARATION ET TRANSPORT

Sauf sur entente contraire, **L'Adjudicataire** devra prévoir un moyen de transport adéquat afin de charger le lot et devra prévoir la main-d'œuvre et les équipements nécessaires à la manutention. **L'Adjudicataire** doit assumer tous les frais reliés à la préparation et à l'enlèvement des lots, notamment tous les frais d'emballage, de transport, d'obtention de permis requis, d'assurance, de déchargement du matériel et tous les risques qu'il peut courir. **L'Organisation** se réserve le droit de demander à **L'Adjudicataire** de fournir une preuve d'assurance responsabilité à sa satisfaction avant de procéder à l'enlèvement.

8) PRISE DE POSSESSION ET TITRES DE PROPRIÉTÉ

Sauf sur entente contraire, la prise de possession devra s'effectuer dans les 10 jours ouvrables suivant l'annonce de **L'Adjudicataire**. **L'Organisation** confirmera par l'émission d'une confirmation le transfert du titre de propriété du lot. Dans le cas d'un véhicule, il y aura émission d'un document pour le transfert au bureau de la SAAQ.

9) NON-UTILISATION DES LIEUX ET FRAIS D'ENTREPOSAGE

L'Adjudicataire ne peut se servir des lieux où les biens sont remisés pour les vendre, les entreposer ou les réparer. Toute utilisation des lieux après la date limite de prise de possession sera tarifée mensuellement à 10\$/pieds carrés. En cas de défaut de **L'Adjudicataire** avec un avis de 48 heures **L'Organisation** peut se prévaloir du droit de remettre en appel d'offres ou en enchère le lot ou de l'offrir au 2e proposant sans remboursement au premier acheteur.

10) ÉTAT DES BIENS

L'Organisation ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale quant à la qualité, la nature, le caractère, la quantité, le poids ou la taille des biens, ni quant à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Un bien est vendu « tel quel, sans garantie », aux propres risques de l'acheteur.

Puisque la vente des équipements n'est pas une activité courante de **L'Organisation**, la Loi sur la protection des consommateurs ne trouve pas application.

Le soumissionnaire doit examiner attentivement les documents et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat. Par l'envoi de son offre, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des documents et en accepte les clauses, charges et conditions.

Le soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements complémentaires, qui trouve des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou qui a des doutes sur la signification du contenu des documents, doit soumettre ses questions au représentant de **L'Organisation** avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des offres. Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou susceptible d'impacts sur la présentation des offres, le représentant de **L'Organisation** transmet toute l'information requise aux soumissionnaires qui ont commandé les documents ou effectué une mise, au moyen d'un addenda.

L'Organisation se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents avant l'heure et les dates limites fixées pour la réception des offres et, le cas échéant, de modifier la date limite de réception des offres. Les modifications deviennent partie intégrante des documents et sont transmises, au moyen d'un addenda, à tous les soumissionnaires qui ont demandés les documents ou effectué une mise.

11) EXAMEN DES LOTS

Le soumissionnaire reconnaît avoir examiné les biens composant le lot et s'en déclare entièrement satisfait. La description de chacun des biens mis en vente et l'information relative à leur état ont été fournies de bonne foi par **L'Organisation** dans le seul but de donner au soumissionnaire les informations en sa possession. **L'Organisation** ne peut donc être tenue responsable d'un oubli ou d'un mauvais examen ou inspection des biens vendus.

12) ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit présenter une ou plusieurs offres par l'intermédiaire du site web www.secondcycle.net en établissant son prix conformément aux exigences des présents documents et la détermination du plus haut soumissionnaire se fait à partir des prix ainsi établis.

13) BRI D'ÉGALITÉ DES OFFRES

Dans le cas d'offres gagnantes à prix égaux, les soumissionnaires en situation d'égalité seront contactés par courriel et auront un délai de 24 heures pour proposer un montant plus élevé par courriel. Ces nouvelles offres seront assujetties aux modalités de l'appel d'offres. Les soumissionnaires n'ayant pas répondu dans le délai de 24 heures seront réputés ne pas modifier leur dernière offre.

14) ADJUDICATION

Les biens pourront être vendus séparément ou bien en lot, à la totale discrétion du vendeur. **L'Organisation** se réserve le droit de refuser toutes les offres.

15) MARQUE DE COMMERCE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par l'adjudication des biens, **L'Organisation** n'accorde aucun droit exprès ou implicite sur l'utilisation des marques de commerce ou tout autre objet ou forme de droit de propriété intellectuelle de **L'Organisation**.

16) SANTÉ ET SÉCURITÉ

Toutes les règles régissant les lieux où sont localisés ces équipements devront être strictement respectées. Notons en outre, le port de lunette de sécurité, bottes ou souliers de sécurité, le casque de sécurité, le dossard, etc.

17) SECOND CYCLE

Second Cycle agit à titre d'intermédiaire, n'est pas le propriétaire des biens et est mandaté par **L'Organisation** pour la diffusion cet appel d'offres ou cette enchère, coordonner les demandes d'information et percevoir le paiement au nom de **L'Organisation**. Sa responsabilité se limite à celle décrite dans les conditions d'utilisation disponibles sur www.secondcycle.net et ne peut être tenue responsable par **L'adjudicataire** et **L'Organisation** de tout problème rencontré pendant et après l'appel d'offres ou l'enchère.